

Rapport annuel 2001 de l'Association pour le droit de l'environnement (ADE) à l'intention de l'assemblée générale du 19 juin 2002

Activités

Revue «Le Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»

- Notre revue, **«Le droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»** a paru à dix reprises en 2001 (dont un double cahier), sans compter le registre annuel 2000.

Le volume total a sensiblement augmenté (près de 1'130 pages contre 850 pages environ au cours de l'année précédente).

En règle générale, nous publions huit numéros par année. En 2001, nous avons dû présenter les comptes rendus de pas moins de quatre séminaires. Nous avons également publié un rapport sur la jurisprudence relative à la LPE, d'abord en français, puis en allemand. L'année 2001 du DEP a donc été un exercice particulièrement copieux.

Quatre numéros du DEP ont été consacrés à nos séminaires, qui ont traité des sujets suivants:

- «Procédures et droit de l'environnement» (séminaire du 13.10.2000). Ce cahier contenait en outre diverses décisions et arrêts; il a paru en mars 2001.
 - «Grands projets – Aménagement du territoire – Protection de l'environnement» (séminaire du 30.11.2000, organisé conjointement par l'ADE et l'ASPAN). Ce cahier a paru en avril 2001.
 - «Verfahrensrecht im Dienste des Umweltschutzes» (séminaire du 29.3.2001). Le compte rendu de cette manifestation a été publié en août 2001.
 - «Le droit des sites contaminés dans sa phase probatoire» (séminaire du 19.6.2001). Ce double cahier a paru en octobre 2001.
- Le cahier DEP 1/2001 intitulé **«La loi sur la protection de l'environnement; jurisprudence de 1995 à 1999»** est un numéro spécial en français qui présente l'ensemble de la jurisprudence du Tribunal fédéral sur la LPE de 1995 à 1999 et la commente d'un point de vue critique. Il s'agit d'un rapport de M. François Bellanger, professeur et avocat, (rédigé de concert avec des assistants).

- Ce rapport a été traduit en allemand par M. Jürg Rohner (en collaboration avec M. Josef Rohrer). La **traduction** a été publiée dans le cahier 7/2001.
Nous avons fait une publicité spéciale pour le rapport de jurisprudence en français et sa traduction en allemand. Les nombreuses commandes supplémentaires (240 en français et 260 en allemand) témoignent clairement de l'intérêt suscité par cette publication, qui a dépassé sensiblement le cercle des lecteurs traditionnels du DEP.
- Les cinq autres cahiers de l'exercice 2001 ont reproduit pour l'essentiel des **décisions** judiciaires et administratives. Au total, nous avons publié 52 arrêts et jugements, soit intégralement, soit sous forme de résumés ou de références. Dans tous les cas, nous nous sommes efforcés d'en extraire les règles et principes essentiels sous forme de «chapeaux» à l'intention des lecteurs pressés. Pour le surplus, notre objectif a été, une fois de plus, de fournir à nos lectrices et lecteurs des informations sur l'actualité et un aperçu de la pratique dans le domaine du droit de l'environnement.
- Depuis le début de l'an 2000, la quasi-totalité des arrêts du Tribunal fédéral, ainsi qu'un nombre croissant de décisions des autorités fédérales peuvent être consultés sur Internet. Dès lors, le rôle du DEP est moins de faire connaître les décisions comme telles que de les comprimer, les pondérer et, parfois, de les assortir de commentaires. Nous avons déjà effectué un premier pas dans cette direction. Le comité et la commission de rédaction entendent prochainement approfondir la réflexion en ce sens.
Depuis juin 2001 (DEP 5/2001), la page d'accueil de notre site web publie pour chaque cahier de décisions une liste des liens directs au texte intégral des décisions qui peuvent être consultées sur le réseau.
- Pour le surplus, les cahiers du DEP 2001 contiennent divers **articles, des contributions à des forums, des comptes rendus et des références récentes à la législation, à la littérature, etc.**

Mentionnons ici les articles et les exposés suivants:

- «*Die Messunsicherheit beim Vollzug der NIS-Verordnung im Spannungsfeld zwischen rechtspolitischen und rechtsstaatlichen Interessen*», Dr. Albert von Däniken und Rita Morosani, Ecosens AG, Wallisellen (cahier 2);
- «*La protection du voisin contre les nuisances: choisir entre la voie civile et la voie administrative*», Jacques Meyer, avocat, Fribourg (cahier 5);

- «*Renaturation des cours d'eau et responsabilité de l'Etat*», Prof. Dr. Jean-Baptiste Zufferey, Université de Fribourg (cahier 9);
 - «*Umsetzung des Verursacherprinzips bei bodenschutzrechtlichen Massnahmen*», Dr. Erwin Hepperle, ETH Zurich (cahier 10).
- Compte tenu de l'intérêt considérable qu'a suscité la publication du rapport de jurisprudence concernant la LPE, le comité a décidé, sur proposition de la commission de rédaction du DEP, de publier à fin 2002/début 2003, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des eaux (1^{er} novembre 2002) un **rapport de jurisprudence concernant la LEaux**. Nous avons déjà trouvé deux auteurs éminents pour ce travail; il s'agit de Mme Veronika Huber-Wälchli, de l'Office de l'environnement des Grisons, et de M. Peter M. Keller, avocat, à Berne.
 - Depuis avril 2002, l'ADE offre à ses membres et abonnés la possibilité de conclure, en lieu et place ou en complément de l'abonnement par cahiers, **un abonnement online au DEP**. Cette offre nouvelle est destinée plus spécialement aux personnes qui préfèrent être informées directement sur l'écran, plutôt que de devoir feuilleter une revue. Cette innovation permet également de charger sur l'ordinateur des articles particuliers et de les éditer.

URP/DEP CD-ROM

- La troisième édition (**update**) de notre **CD-ROM**, qui a été une nouvelle fois améliorée par rapport à l'exercice précédent, a paru en avril 2001. Elle comprend tous les cahiers des 14 premières années du DEP, de 1986 – 2000, ainsi que, à titre de nouveauté, une sélection des actes législatifs de la Confédération dans le domaine de l'environnement. Nous avons reçu 310 commandes pour l'édition 2001. Ce CD est devenu un instrument de travail important notamment pour les personnes qui s'occupent régulièrement de questions environnementales. L'édition suivante, comprenant les cahiers de l'année 2001, a paru en mars 2002.

URP/DEP également sur Swisslex dès 2002

- A la suite d'une interpellation de la direction de Swisslex, nous nous sommes demandé si notre revue (dès l'année 2000) et la deuxième édition du commentaire de la LPE ne devaient pas être englobées dans la banque juridique de données de Swisslex-Westlaw. On pouvait craindre dans un premier temps que cette publication ne concurrence trop

fortement notre revue et le CD-ROM du DEP. Mais finalement nous avons acquis la conviction que les avantages d'une collaboration avec Swisslex l'emportaient sur cet inconvénient. Nous espérons par cette ouverture conquérir de nouveaux cercles d'utilisateurs, en particulier des lecteurs qui ont plus rarement à faire à des questions d'environnement. Autre avantage non négligeable de cette collaboration: il est ainsi possible de «relier» par connexion notre revue à tous les autres fichiers pouvant être consultés sur Swisslex et, ultérieurement, au commentaire de la LPE, ce qui devrait faciliter l'application du droit de l'environnement. Nous espérons aussi améliorer l'exécution du mandat d'information qui nous est confié.

Commission de rédaction de URP/DEP

- La commission de rédaction s'est réunie à deux reprises, les 21 février et 28 novembre 2001, sous la présidence de Mme Ursula Brunner. Elle s'est occupée de divers travaux de coordination et de planification concernant l'avenir de notre revue.

Séminaires

L'ADE a organisé **deux séminaires** en 2001:

- Le premier, qui a eu lieu à Zurich le 29 mars, avait pour thème «**Verfahrensrecht im Dienste des Umweltschutzes**» (1/2 journée). Son contenu a été repris du séminaire organisé à Lausanne, le 13 octobre 2000, sous le titre «Procédures et droit de l'environnement».
- La journée annuelle, qui a eu lieu à Soleure le 19 juin, a été consacrée au thème suivant: «**Le droit des sites contaminés dans sa phase probatoire**».

Ces deux manifestations ont été bien fréquentées (210, respectivement 220 participants) et ont recueilli un écho très positif.

- En 2002, notre association organisera à nouveau trois séminaires portant sur les thèmes suivants: «Baustellen» (13 mars à Berne, «Vert contre vert: l'agriculture dans le collimateur du droit sur la protection de l'environnement» (journée annuelle du 19 juin à Soleure) et «Mobilfunkanlagen: Zwischen Versorgungsauftrag, Raumplanung und Umweltschutz» (8 novembre à Zurich).

Colloques

- Nous avons organisé, le 19 septembre 2001, un **colloque** consacré aux «**Aires protégées importantes**». Me Peter M. Keller, avocat à Berne, a présenté les possibilités juridiques d'assurer la sécurité des aires protégées importantes, M. Franz-Sepp Stulz, OFEFP, à Berne, exposa le point de vue de l'administration en la matière et M. Otto Sieber, Pro Natura, Suisse, à Bâle, commenta le projet de loi vu sous l'angle des organisations de protection de l'environnement. Cette manifestation qui, comme d'habitude, est destinée surtout à des discussions informelles, a procuré beaucoup d'informations.
- Nous avons à nouveau prévu d'organiser en 2002 un colloque pour les fonctionnaires cantonaux, ainsi qu'un colloque annuel (sur l'un des thèmes suivants: «Construire dans des zones de protection paysagère» ou «La problématique du CO₂»).

Internet

- Notre **site d'accueil www.vur-ade.ch** est régulièrement mis à jour et complété. Notre dernière **innovation** dans la rubrique «**Neuigkeiten (Nouveautés)**» permet d'accéder directement aux principaux arrêts récemment rendus par le Tribunal fédéral.
- La rubrique «**Traductions DEP**» est destinée spécialement aux utilisateurs de la Suisse romande. Conformément aux souhaits de lecteurs francophones, nous y publions (avec accès gratuit) le texte intégral d'articles parus dans le DEP. Les articles suivants ont été expressément traduits en français à cet effet:
 - «*Questions de procédure relatives à la répartition des frais*», Hans W. Stutz, *lic. en droit, AWEL, Zurich (cahier 8.1/2001)*;
 - «*Questions fondamentales relatives à la répartition des frais selon l'art. 32d LPE*», Pierre Tschannen, *professeur à l'Université de Berne (cahier 8.1/2001)*;
 - «*Les taxes en faveur de l'environnement, instruments de l'économie de marché – de quoi s'agit-il?*», Giovanni Biaggini, *professeur à l'Université de Zurich (cahier 5.1/2000)*;
 - «*L'environnement dans la nouvelle Constitution?*», Luzius Mader, *professeur, Office fédéral de la justice, Berne (cahier 2/2000)*.

Recueil de décisions

- Notre **Recueil de décisions** a quelque peu perdu de son importance au cours de ces derniers temps; il reste néanmoins un instrument de travail utile pour des recherches thématiques, également pour des personnes de l'extérieur.

Commentaire de la LPE

- Depuis quelques années, l'ADE participe à la publication du **Commentaire de la loi sur la protection de l'environnement**, dont la deuxième édition est en voie de parution. La cinquième livraison a eu lieu en 2001, de sorte que la deuxième édition comprend ainsi 3'358 pages. Avec la sixième livraison publiée ponctuellement au printemps 2002 et la septième livraison prévue pour le printemps 2003, toutes les dispositions de la LPE bénéficieront d'un nouveau commentaire ou des commentaires mis à jour d'ici l'été 2003. Ce projet, qui est financé séparément par l'OFEPF et le Fonds national suisse, a été confié à une direction spéciale (Prof. Helen Keller et ses collaborateurs), dont l'activité se déroule en dehors du secrétariat de l'ADE.
- L'ADE a également passé un accord avec **Swisslex-Westlaw** pour le commentaire de la LPE. De ce fait, dès la parution définitive de la 2^e édition au plus tard, cet ouvrage pourra être consulté par l'intermédiaire du service online de Swisslex-Westlaw et bénéficiera d'un lien de connexion avec les autres fichiers de cette banque de données.

Publication d'articles juridiques dans d'autres revues

- Au cours du dernier exercice, notre collaboratrice juridique, Denise Köppel, a de nouveau publié en dehors de la DEP une série d'articles juridiques accessibles au grand public, dont deux dans la revue GUT (Gesundheit- und Umwelttechnik) et trois dans la revue «Thema Umwelt» de la Fondation pour la pratique environnementale en Suisse PUSCH. Ces articles ont pour but de permettre à l'ADE de diffuser ses informations non seulement aux lecteurs du DEP, pour la plupart spécialisés dans le droit de l'environnement, mais aussi à des cercles élargis de personnes, qui ne sont pas forcément des juristes

Effectif des membres et des abonnés

- Au cours de l'exercice 2001 également, l'effectif des membres de notre association et des abonnés à l'ADE n'a que peu varié (état actuel:

membres individuels: 511; membres collectifs: 147 [sans les cantons]; abonnés: 262). Actuellement, le DEP paraît à 1'170 exemplaires, tirage officiellement attesté.

La consolidation du sociétariat cantonal, auquel nous tenons beaucoup non seulement en raison des ressources substantielles qu'il nous procure, mais aussi pour des raisons d'idéal, se poursuit. Ce résultat apporte la preuve que la position de l'ADE et sa revue, le DEP, s'est encore renforcée au sein des administrations cantonales.

23 cantons ont versé des contributions à l'ADE pour un montant total de fr. 149'650. Seuls les cantons d'Argovie, du Valais et du Jura ne se sont pas manifestés.

Finances

- Le *compte général* 2001 boucle au 31.12.2001 avec des dépenses totales de fr. 623'609 et des recettes totales de fr. 623'863, soit avec un excédent de recettes de fr. 254. Au 31.12.2001, un montant supplémentaire de fr. 19'500 a pu être affecté aux réserves destinées à des projets.
- *Compte «Commentaire de la LPE»*: Ce compte boucle une fois de plus sans excédent de recettes ou de dépenses car les postes correspondants sont balancés par la formation ou la libération de provisions. Il s'agit en l'occurrence d'un compte partiel purement formel, car les contributions versées par le Fonds national sont gérées séparément à l'Université de Zurich.

Comité et séances du comité

- En raison de la durée statutaire de fonction limitée à six ans, Me. Jürg Hofer, Bâle, et Me Daniel Peregrina, Genève, ont dû se retirer du comité de l'ADE au cours du dernier exercice. Ils ont été remplacés, lors de l'assemblée générale du 19 juin 2001, par Me Michel Buergisser, Genève, Mme Ruth Herzog, Berne, et Me Heidi Wiestner, Berne.
- Le comité a tenu trois séances régulières en l'an 2001, soit le 28 mars, le 17 août et le 5 décembre. La séance d'été, qui s'est tenue au Domhof, à Bâle, a été complétée et agréementée par une partie de détente généreusement offerte et magnifiquement organisée par les membres sortants, Mme Caroline Barthe et M. Jürg Hofer.
- Le 7 novembre, le comité de l'ADE s'est réuni pour une journée entière de stratégie, afin de discuter des objectifs que notre association entend se

fixer à moyen terme, soit pour les cinq prochaines années, compte tenu des changements de contexte politique. L'accent a porté surtout sur l'étroite interdépendance du droit régissant l'aménagement du territoire et le droit de l'environnement.

De leur côté, les groupes de travail chargés de préparer les séminaires ont tenu plusieurs séances.

Secrétariat

- Tout s'est bien passé au secrétariat de l'ADE au cours du dernier exercice. A vrai dire, les collaboratrices, qui ont travaillé une partie de l'année à trois seulement, ont eu quelque peine à maîtriser le volume de travail auquel elles ont dû faire face. Depuis novembre 2001, le secrétariat a été renforcé par l'arrivée de Mme Stefanie Oechslin, ce qui a permis de décharger les autres collaboratrices, notamment sur le plan administratif.

Remerciement

Le président exprime ses vifs remerciements à tous ceux qui ont participé à la réussite du présent exercice, en particulier

- au comité, à la commission de rédaction, à la délégation du commentaire de la LPE et au conseil,
- aux orateurs qui interviennent dans nos séminaires et nos colloques, aux auteurs du DEP, aux personnes qui nous transmettent les décisions, etc.,
- à tous les membres de l'ADE, aux abonnés du DEP, aux personnes qui participent aux séminaires et aux colloques.

Notre gratitude s'adresse tout spécialement à nos bailleurs de fonds, en particulier à l'OFEFP et aux cantons. Nous remercions ici plus particulièrement l'OFEFP pour sa contribution supplémentaire à la traduction et à l'impression du rapport sur la jurisprudence de la LPE. Sans ces contributions, l'ADE ne serait pas en mesure de poursuivre ses objectifs avec la persévérance requise.

Nous tenons à associer à nos remerciements le secrétariat et la direction du projet de commentaire de la LPE, qui ont fourni tout au long de l'année un travail de haute qualité et qui assurent la pérennité de notre œuvre dans le domaine de l'environnement.

Perspectives

- Le droit de l'environnement se situe aujourd'hui dans une autre perspective que celle qui était la sienne lors de la fondation de l'ADE il y a 16 ans et le monde politique a subi de profonds changements. Cette évolution oblige notre association à se demander si elle doit modifier sa position ou en adopter une nouvelle, se fixer d'autres priorités ou travailler avec d'autres moyens. Toutes ces questions ont fait l'objet d'intenses discussions lors de notre séance de stratégie du 7 novembre 2001.

En prolongement de cette séance, l'ADE entend examiner la possibilité de s'adjoindre (le cas échéant en collaboration avec le VLP-ASPAN) un *service de presse de l'environnement* afin d'informer plus rapidement un public élargi.

Elle veut aussi examiner si et sous quelle forme le DEP pourrait étendre l'information de ses lecteurs au domaine du droit public européen et international relatif à l'environnement (question de l'ouverture d'une «*Fenêtre sur le droit public européen et international de l'environnement*» dans le DEP).

Il faudrait également tâcher de rendre *nos séminaires* plus attractifs pour gagner de nouveaux participants.

Enfin, le comité de l'ADE a évoqué la possibilité pour notre association de s'atteler, à l'issue de la publication de la 2^e édition du commentaire de la LPE, soit dès l'été 2003, à un nouveau thème, à savoir **l'évaluation de la législation**. L'OFEP a déjà promis à l'ADE une aide financière et matérielle pour cette entreprise. Afin de clarifier la situation, un hearing a été organisé le 22 mars 2002 avec la participation du prof. Willi Zimmermann, à l'issue duquel un groupe de travail a été formé et chargé de suivre ce projet.

Peter Ettler
Président

Monika Kölz
Directrice